

LÉGENDES



Fabrication Française



Transformateur apte pour installation sur les meubles.



Transformateur apte pour installation sur surfaces normalement inflammables.



Classe 1



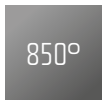
Classe 2



Appareil en classe III, obligatoirement alimenté avec des tensions < 50V.



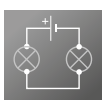
Tous nos produits lumineux sont conformes à la norme EN 61 598 et nos convertisseurs à la norme EN 61347-1, EN 61 347 - 2 - 13, EN 55015 : 2/A1 2001, EN 61 000 - 3 - 2 - A1/A2, EN 61 000 - 3 - 3+C. 1997 +A1 : 2000



Produit qui a passé le test du fil incandescent.



Cablage en parallèle.



Cablage en série.



Appareil à installer seulement dans les intérieurs.



Température ambiante d'utilisation du produit.



Dimension de l'encastrement.



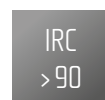
Livable à la coupe.



Éfficacité énergétique.



Indice de protection.



Indice de Rendu de Couleur (>100).

INDICE DE RENDU DES COULEURS [IRC]

L'IRC (Indice de Rendu des Couleurs et appelé Color Rendering Index - CRI - en anglais) est un indice qui permet de mesurer la propension d'une source lumineuse à bien rendre les couleurs.



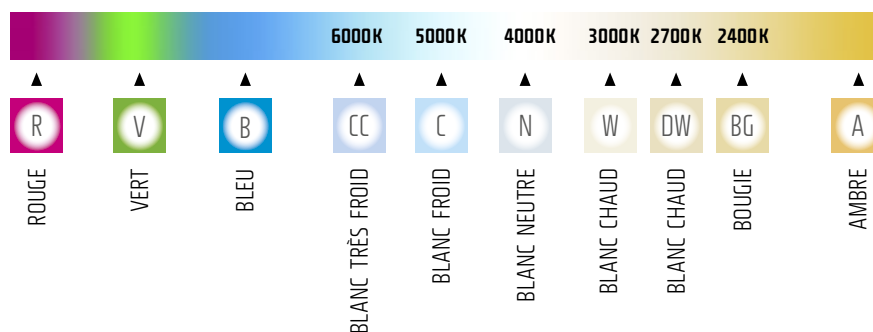
CODIFICATION DES COULEURS



LEDs Rouge, Verte et Bleue séparées



Rouge, vert et bleu dans la même LED



ECO LABELS, FINITIONS & MATÉRIAUX



Identification des lampes et luminaires avec label énergétique

Fin 2012, deux directives européennes portant sur l'étiquetage des produits (Energy Label 874/2012) et des paramètres techniques (Energydesign 1194/2012) sont parues. La directive européenne Energy Label 874/2012 exige le marquage de l'efficacité énergétique sur les ampoules électriques et luminaires, en deux étapes : à partir du 01.09.13 pour les ampoules et du 01.03.14 pour les luminaires. Les classes énergétiques indiquées par étiquette vont de A++ (haute efficacité énergétique) à E (efficacité énergétique très faible). L'efficacité énergétique

s'obtient à partir de la performance (flux lumineux, en Lumen) par la puissance d'absorption en Watt (les ampoules dont le flux lumineux est inférieur à 30 Lumen et celles dont l'usage premier n'est pas l'éclairage sont exclues de la réglementation). Les stocks de produits, qui ont été constitués avant le 01.09.13 et échéances suivantes dans la communauté européenne, pourront continuer à être commercialisés par les producteurs et revendeurs. Y compris les produits sans étiquetage ou avec l'ancien étiquetage.

FINITIONS & MATÉRIAUX



MÉTAUX UTILISÉS

OR/LT/LP/PM : Laiton massif

CU : Cuivre massif et/ou Laiton massif cuivré

NK : Aluminium brossé / inox brossé et Laiton nickelé

CH : Laiton chromé et/ou inox poli

Couleurs RAL : sur demande et sous conditions, nous pouvons appliquer un RAL spécifique sur acier et/ou laiton.

